

Arpejeh : pour la rencontre entre les jeunes handicapés et les entreprises

Dans le cadre de la Semaine pour l'emploi des personnes handicapées consacrée à la jeunesse, du 12 au 18 novembre dernier, l'association Arpejeh (Accompagner la réalisation des projets d'études de jeunes élèves et étudiants handicapés) a réaffirmé *"toute l'importance de la rencontre entre les jeunes et l'entreprise, levier essentiel pour favoriser à terme leur insertion professionnelle"*. Elle a demandé aux pouvoirs publics d'inciter les acteurs économiques à aller plus loin dans l'égalité d'accès au stage de découverte professionnelle, et ce, en comptabilisant le stage de cinq jours dans le quota imposé aux entreprises en matière d'obligation d'emploi des personnes handicapées.

L'association, qui réunit 53 entreprises privées et des acteurs publics de tous secteurs, a créé un dispositif inédit et innovant d'accompagnement, axé sur la connaissance des métiers et sur l'expérimentation au sein même du monde du travail, avec pour objectif prioritaire la construction d'un parcours le plus ouvert et ambitieux possible. Initié en Île-de-France en 2008, puis à Lyon en 2010,

ce dispositif a déjà bénéficié à plus de 2 500 élèves et étudiants. Il s'adressera d'ici la fin de l'année aux jeunes de l'académie d'Aix-Marseille, dans le cadre d'une convention qui sera signée avec l'Arpejeh. Il faut rappeler que les élèves handicapés représentent 2,3 % du total des élèves (283 041 élèves handicapés scolarisés sur un total de 12 millions d'élèves, en premier et second degrés) en début de parcours, et 0,43 % des étudiants. Ce qui explique en partie que

83 % des demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés ont un niveau de qualification inférieur au bac.

L'Arpejeh affirme d'ailleurs le caractère volontaire d'une telle démarche qui va bien au-delà de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés *"car à ce jour rien n'oblige une entreprise à accueillir un stagiaire en situation de handicap"*.

■ Ph. G.

 www.arpejeh.com

L'EMPLOI DIRECT DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

En 2010, 336 900 travailleurs handicapés ont été employés dans les 97 200 établissements assujettis à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH). Ce bilan réalisé par la Dares et publié en novembre¹ rappelle d'ailleurs que les établissements de 20 salariés ou plus du secteur privé disposent de cinq modalités pour s'acquitter de leur OETH (emploi direct, indirect *via* des contrats de sous-traitance, mise en œuvre d'un accord de branche ou d'entreprise, versement d'une contribution à l'Agefiph, recours à des stagiaires handicapés). En 2010, 69 % des établissements assujettis ont employé directement au moins un travailleur handicapé : 29 % en employant uniquement des bénéficiaires, 14 % ont combiné l'emploi direct avec le paiement d'une contribution à l'Agefiph. Plus la taille de l'établissement, en termes d'effectifs salariés, augmente, plus la part de l'emploi direct s'accroît : de 63 % dans les établissements de 20 à 49 salariés, elle passe à 84 % dans les établissements de 100 à moins de 200 salariés.

¹ <http://travail-emploi.gouv.fr>